|  |
| --- |
| **Demande de Dérogation à l’obligation de réaliser un audit du permis d’environnement**([Arrêté](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=2016-12-27&numac=2016031863) du 8 décembre 2016 relatif à l'audit énergétique des grandes entreprises et à l'audit énergétique du permis d'environnement) |

|  |
| --- |
| **La présente demande de dérogation est à envoyer électroniquement à e-audits@environnement.brussels**, **accompagnée de ses éventuelles annexes.** Pour toute demande d’information relative à votre demande, n’hésitez pas à contacter e-audits@environnement.brussels.Plus d’informations relatives à l’audit énergétique du permis d’environnement sur notre [page Web](http://www.environnement.brussels/thematiques/batiment/la-gestion-de-mon-batiment/laudit-energetique/audit-energetique-du-permis). |

**Cadre I : Identification de l'exploitation et du demandeur**

|  |
| --- |
| **Si existant, référence du permis d’environnement concerné par la demande :** .........................................................**Localisation de l'exploitation**Rue : …………………………………………………………………………………….. N° : …………. Bte : …………..Code postal : ……………………. Commune : ……………………………………………………………………………….**Nom d’établissement ou demandeur du permis d’environnement :** ….………………………………………… …………………………………………………………………………………………………………………………………….. |

**Cadre II : Motifs de dérogation**

|  |
| --- |
| **Motifs de dérogation :** [ ]  Les bâtiments du permis d’environnement sont soumis à une proposition PEB dans le cas de bâtiments neufs ou lourdement rénovés[ ]  Les bâtiments du permis d’environnement sont soumis à un Programme Local d’Action de Gestion de l’Energie (PLAGE). Cette exemption sera valable dès l’entrée en vigueur du PLAGE obligatoire[ ]  Les bâtiments du permis d’environnement ont fait l’objet d’un audit conforme au cours des 4 dernières années* Indiquer les références de l’audit (date de l’audit, coordonnées de l’auditeur): ……………………………..

[ ]  Les bâtiments du permis d’environnement ont fait l’objet d’un audit dans le cadre d’une **certification ISO 50.001** ou ils disposent d’une certification environnementale équivalente incluant un audit énergétique conforme  à l'article 2.5.7 § 2, 1er tiret du Cobrace* Joindre l’audit réalisé dans le cadre de la certification

[ ]  Les bâtiments du permis d’environnement ont une consommation spécifique inférieure au seuil gros consommateur de la branche d’activité de l’exploitation (seuil défini par l’arrêté du 8 décembre 2016)* Joindre la feuille de résultat du [calculateur en ligne](http://www.environnement.brussels/sites/default/files/calc_calculateur_csp_audit_fr.xlsx) de la consommation spécifique de l’établissement
 |

Je soussigné(e), …………………………………, agissant en qualité de ……………………… déclare que les informations ci-dessus sont complètes et exactes.

Date : ………………………..

 Signature :

Nombre d’annexe(s) :